

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le lundi 11 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 6, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire, Cristian Cornillac.

Présents : Bérenger, Borel, Brémond, Brusseau, Corbel, Cornillac, Diasparra, Donzet, Duprat, Duval, Fériaud, Giovanelli, Montaud, Pascal, Trolet, Zamora. *Absent* : Allais (pouvoir à Montaud), Ponzo, Reynier (pouvoir à Donzet).

Conseil municipal du 11 mai 2015

Compte rendu

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Le compte rendu du 8 avril 2015 est adopté à l'unanimité et Mme Zamora est désignée comme secrétaire de séance. Le Maire propose et le Conseil accepte trois points complémentaires à l'ordre du jour : attribution des deux garages, reprise de la concession de M. Yves Marcon et groupement d'achat d'électricité pour le groupe scolaire.

Temps d'Activités périscolaires

Le Maire et M. Donzet exposent qu'actuellement, les TAP ont lieu tous les jours de 15 heures 45 à 16 heures 30.

Suite au conseil extraordinaire des écoles du 7 mai, il a été convenu à l'unanimité de proposer à l'Inspection académique d'organiser les TAP sur deux demi-journées :

- le mardi de 15 heures à 16 heures 30
- le vendredi de 15 heures à 16 heures 30.

Cette nouvelle organisation, se substituant à l'actuelle, présenterait plusieurs avantages notables, notamment celui de dispenser la réalisation d'ateliers complets et plus attractifs pour les enfants. En effet, en lieu et place des quarante-cinq minutes quotidiennes sur quatre jours, le regroupement des temps d'activités sur deux jours à raison d'une heure et trente minutes par jour permettraient aux intervenants de bénéficier d'une facilité accrue dans la mise en place d'activités développées. De fait, un nouvel agencement du temps de travail des animatrices engendrerait une gestion plus efficace des ateliers et une qualité de service plus performante.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à son tour à l'unanimité les deux demi-journées du mardi et du vendredi telles qu'approuvées par le conseil des écoles.

Convention de gestion avec le Rieu

M. Donzet expose que la convention de gestion avec le Rieu comporte la gestion administrative du Syndicat (comités syndicaux, comptabilité, etc.). Le tarif 2014 était de 11 400 €. Il propose de le porter à 20 000 € pour tenir compte du surcroît de travail notamment comptable (facturation), en l'indexant sur le taux d'inflation nationale.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil unanime l'approuve et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre l'exécution.

Convention d'assistance-retraite avec le Centre de Gestion

Le Maire expose que, depuis 2012, la Mairie bénéficie, auprès du Centre de Gestion, d'une convention d'assistance-retraite pour la réalisation totale des dossiers de retraite, pour un tarif moyen unitaire de 60 €. Il propose de renouveler pour trois ans cette convention.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil unanime l'approuve et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre l'exécution.

Place de la Libération : réseaux humides : convention de mandat avec le Syndicat du Rieu & décision modificative (budget annexe de l'assainissement)

Le Maire propose, pour une meilleure gestion des appels d'offres, que les travaux AEP¹ du Rieu soit réalisés, par convention de mandat, par la Mairie (budget annexe de l'assainissement) : il paraît en effet plus efficient de faire un marché unique avec deux lots (AEP, eaux usées).

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil unanime l'approuve et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre l'exécution. Le Conseil adopte aussi à l'unanimité la décision modificative conséquente.

Débat sur l'institution d'une taxe d'habitation sur les logements vacants

Le Maire expose que cette taxe, à voter avant le 1^{er} octobre, concerne les logements vacants (depuis plus de deux ans au 1^{er} janvier d'imposition) qui, s'ils étaient habités ou suffisamment meublés, seraient soumis à la taxe d'habitation. Il y a des exonérations :

- si le logement est vacant indépendamment de la volonté du propriétaire (logements devant disparaître ou faire l'objet de travaux dans le cadre d'opérations d'urbanisme, de réhabilitation ou de démolition, dans un délai proche (en pratique 1 an), logements mis en location ou en vente au prix du marché mais ne trouvant pas preneur ou acquéreur).
- si le logement est occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une année.
- logement nécessitant des travaux importants pour être habitable (en pratique, le montant des travaux doit dépasser 25 % de la valeur du logement)
- résidences secondaires meublées dès lors qu'elles sont imposées à la taxe d'habitation.

Le Conseil estime que cette taxe n'est pas opportune, parce que peu d'immeubles sont concernés, de sorte que le produit de la taxe serait très faible au regard de la tâche administrative.

Attribution des deux garages

Après tirage au sort à 18 heures, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des deux garages disponibles quartier du Clos, l'un à Mme Véronique Lequerneq, l'autre à Mme Chantal Serel, et donne pouvoir au Maire pour signer les baux et en suivre l'exécution (tarif : 66,40 € par mois + 12 € provisions pour charges).

Reprise de concession

Le Conseil approuve à l'unanimité la reprise de concession à M. Yves Marcon.

Groupement d'achat d'électricité par le SDED²

Le Conseil demande à l'unanimité au SDED de l'associer au groupement d'achat d'électricité pour le groupe scolaire en trouvant de nouveaux fournisseurs.

Sirène silencieuse le premier mercredi du mois

M. Bérenger explique que le déclenchement des sirènes se fait depuis Lyon ou l'Allier.

Mirabel appartient à la structure RNA³, en voie de disparition. Il n'est pas étonnant que la sirène ne fonctionne plus automatiquement le mercredi, tant parce qu'Orange se désengage peu à peu de la maintenance du système d'alerte, que parce que l'État abandonne peu à peu le RNA. Toutefois, certaines communes ayant une sirène RNA sont encore fonctionnelles.

La nouvelle structure est le SIAP⁴ (alerte inondation et nucléaire). La carte a été faite, apparemment, sans concertation. Vinsobres fait partie du SIAP, ce qui explique pourquoi sa sirène fonctionne le premier mercredi du mois ; mais Mirabel n'en fait pas partie. Certaines communes qui ne faisaient pas partie du RNA, font partie du SIAP.

Mirabel a l'obligation de déclencher, du moins jusqu'à la fin de l'année, la sirène manuellement chaque premier mercredi du mois, à 12 heures : il faut qu'on l'entende.

A la fin de l'année, une circulaire de la Protection civile informera les mairies de la suite à

¹ AEP : Alimentation en eau potable.

² SDED : Syndicat départemental d'Énergies de la Drôme.

³ RNA : Réseau national d'alerte.

⁴ SIAP : Système d'information et d'alerte des populations.

donner au système des sirènes RNA et SIAP.

Le Conseil s'étonne de l'éviction de Mirabel du SIAP, et va se renseigner à ce sujet.

Manifestation devant la Poste le samedi 23 mai à 11 heures

Le Conseil municipal appelle les habitants de la commune à venir avec les élus manifester :

- contre les fermetures intempestives et récurrentes du bureau de poste
- pour le maintien des heures d'ouvertures quotidiennes
- contre la fermeture du bureau de poste.

Il en appelle au soutien des habitants pour l'aider à exprimer son attachement à ce service public de proximité.

La Secrétaire,
Nathalie ZAMORA

ALLAIS Stéphane	Absent	DUVAL Franck	
BÉRENGER Guy		FÉRIAUD Martine	
BOREL Marinette		GIOVANELLI Anne	
BRÉMOND Michel		MONTAUD Stéphanie	
BRUSSEAU Francis		PASCAL Jean-Louis	
CORBEL Jean-Marc		PONZO Nicolas	Absent
CORNILLAC Christian		REYNIER Laurence	Absent
DIASPARRA Anna- Corinne		TROLET Élisabeth	
DONZET Laurent		ZAMORA Nathalie	
DUPRAT Brigitte			